Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20261119-261104-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de GUINGAMP

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-11-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14 ***Convocations le 12/11/2026***
Votants : 15

Objet : Aménagement paysager du Gaverlay – devis

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf novembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - A.MEHEUT - L.TURBAN - C.LE GRAET - M.JEAN - J.MARIETTE - A.GAUTIER - T.BERTHAUD - A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC - P.SYLVESTRE

Absent excusé : D.LECOQ

Monsieur Dominique LECOQ a donné pouvoir à Monsieur Cyril NICOLAS

Secrétaire de séance : S.L'HOSTELLIER

Par délibération n° 26-10-06 en date du 22 octobre 2026, le Conseil municipal de la commune de Plouvara a approuvé l'avant-projet d'aménagement paysager du Gaverlay, dont le montant estimatif des travaux avait été évalué à 27 000 € HT.

À la suite de cette décision, les élus ont souhaité comparer l'estimatif initial avec un suivi des travaux réalisé directement par la commune, consistant à consulter des entreprises distinctes pour chacun des éléments constitutifs de l'aménagement (réalisation des travaux, choix et fourniture du mobilier, des végétaux et des matériaux).

Monsieur le Maire a présenté à l'assemblée le tableau comparatif établi élément par élément. Il ressort de cette analyse que le montant total des travaux, établi sur la base des devis obtenus pour chaque élément, s'élève à 15 204.70 € HT, soit une économie significative par rapport à l'estimatif initial de 27 000 € HT.

Monsieur le Maire a ensuite interrogé l'assemblée sur l'opportunité de faire réaliser les travaux par des entreprises distinctes.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20261119-261104-DE

Par 14 voix « pour » et 1 « abstention » (CORNEC G.), le Conseil municipal décide de gérer cet aménagement paysager en plusieurs éléments séparés et non par un devis global.

Les devis présentés ont fait l'objet des votes suivants :

1- Création d'un merlon – réalisation de 7 fosses d'arbres – installation des enrochements
SIVAP Quintin : 2544 € HT

Vote : 14 voix « pour » - 1 « abstention » (CORNEC G.)

2- Fournitures végétaux (7 arbres tiges – 165 arbustes variés)
Presse Paysage : 3432.50 € HT

Vote : 13 voix « pour » - 1 « abstention » (CORNEC G.)
Monsieur Tony Berthaud, salarié de l'entreprise, ne prenant pas part au vote ;

3- Fournitures (toile – agrafes – tuteurs...)
Kabelis : 972.31 € HT

Vote : 14 voix « pour » - 1 « abstention » (CORNEC G.)

4- Gabions – rochers granit
Carrières de Tressignaux : 1244.19 € HT

Vote : 14 voix « pour » - 1 « abstention » (CORNEC G.)

5- Dallage béton pour table de pique-nique
Garel Maçonnerie : 4041.42 € HT

Vote : 14 voix « pour » - 1 « abstention » (CORNEC G.)

6- 1 Table bancs Bangor/Quatro – 2 tables Castor avec toit
JPP Direct : 3151.02 € HT
Manutan Collectivités : 2970.28 € HT
Entreprise la mieux disante retenue : Manutan Collectivités

Vote : 14 voix « pour » - 1 « abstention » (CORNEC G.)

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les marchés à procédure adaptée ainsi passés, conformément aux règles de la commande publique applicables aux achats de faible montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les marchés, bons de commande et documents nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés visés ci-dessus, ainsi que tout document complémentaire utile à la réalisation de l'opération ;

- d'imputer la dépense en investissement (opération 97).

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Stéphanie L'HOSTELLIER